

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 8 septembre 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-09-656 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 8 septembre 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 7.9 « Service de l'entretien du territoire et des eaux / Prolongation de la période de probation du directeur »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 août 2009 ainsi que la séance extraordinaire du 7 août 2009

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.7 Le Zèbre Rouge / Demande d'appui
- 4.9 Les Découvertes du Gourmet / Événement gastronomique
- 4.14 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Souper bénéfique
- 4.15 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper de viandes sauvages
- 4.16 Jardin des petits lutins / Renouvellement du bail / École Sainte-Madeleine
- 4.18 Transport Soleil / Nominations / Officier délégué à l'admission et officier délégué substitut
- 4.19 Collège de Valleyfield / Implantation de centres universitaires / Appui et aide financière

5. GREFFE

- 5.1 Acquisition / Lot 3 478 016
- 5.2 CÉGEP Saint-Laurent / Renouvellement du protocole d'entente / Locaux des usines de filtration et d'épuration des eaux / Approbation et autorisation de signature
- 5.3 Aréna municipal / Subvention / Fonds Chantiers Canada-Québec / Protocole d'entente / Autorisation de signature

- 5.4 Règlement d'emprunt n° 1498-01 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.5 Élections municipales 2009 / Rémunération du personnel électoral
- 5.6 Services d'entretien ménager / Hôtel de ville et bibliothèque / Avis de non renouvellement
- 5.7 Terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste / Contrat de location / Autorisation et prolongation
- 5.8 Réclamation / Refoulement d'égout / 369, rue Lalonde

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Transferts budgétaires
- 6.3 Financement des partis politiques municipaux / Rapport annuel de la trésorière
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1498-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Ajout / Deuxième prise d'eau et conduite d'amenée / Usine de filtration / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des travaux publics – unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Nomination de M. Mario Langlois au poste de journalier-opérateur-concierge
- 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des eaux – unité aqueduc et égouts / Nomination de M. Carl Laporte au poste de journalier
- 7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Prolongation de la période d'embauche – Étudiants / Saison estivale 2009
- 7.5 Service sécurité incendie / Nominations / Pompiers classe 1 / Inscription à la liste d'éligibilité au poste de lieutenant
- 7.6 Service sécurité incendie / Embauche de M. Martin Nobert au poste de technicien en prévention des incendies
- 7.7 Service sécurité incendie / Embauche / Brigadiers scolaires temporaires / Liste de remplacement
- 7.8 Service des communications / Embauche de M^{me} Mélanie Ranger au poste de chargé de communication
- 7.9 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Prolongation de la période de probation du directeur

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Actif à vie / Exercice financier 2008 / Modification résolution 09-07-542
- 11.2 Piscine intérieure de Vaudreuil-Dorion / Travaux de réfection – Phase III / Contribution financière / Prolongation entente

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.2 Adjudication de contrat / Fourniture et installation de clôtures / Aires d'exercice canin
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-41 / Nettoyage de puisards – année 2009
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-42 / Nettoyage des conduites d'égout sanitaire

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1503
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-39 / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 1808, route Harwood
- 15.4 Installation de luminaires / Rues Ouimet, Briand, Pinault, Vinet, Charlebois, Lartigue et Provencher
- 15.5 Protocole d'entente / 2941, boulevard de la Gare / Autorisation de signature
- 15.6 Ordres de changement n^{os} 10 et 13 à 19 / Construction d'un pont ferroviaire et d'une partie de la rue Henry-Ford / Règlement n° 1360
- 15.8 Autorisation / Transmission de documents requis au MDDEP / Étude d'impact sur l'environnement / Conduite d'amenée reliée à une prise d'eau localisée dans la rivière des Outaouais
- 15.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-67 / Pavage des rues Montgomery, des Hirondelles et des Pinsons / Règlement n° 1529

16. URBANISME

17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-121 / Zone H3-605 / Augmentation de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales
- 17.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-121 / Zone H3-605 / Augmentation de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales
- 17.3 Adoption / Règlement n° 1101-02 / Modification des règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de même que les conditions d'utilisation
- 17.4 Adoption / Règlement n° 1275-120 / Zone H3-642 / Réduction des marges latérales ou arrières adjacentes à la voie ferrée / Habitation multifamiliale

18. DIRECTION GÉNÉRALE

- 18.1 Autorisations de la directrice générale

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-09-657 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 3 août 2009 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 7 août 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-09-658 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-09-659 LE ZÈBRE ROUGE / DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Zèbre Rouge constitue actuellement le plus important plateau de travail en réinsertion sociale de la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'aide indéniable que cet organisme apporte aux personnes de la région vivant des problèmes de santé mentale ou physique ou atteintes de déficience, physique ou intellectuelle, en favorisant leur insertion ou réinsertion sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT que cet organisme est déjà soutenu par Emploi-Québec, le Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges, la Corporation de développement communautaire ainsi que par plusieurs organismes communautaires, dont Arc-en-Ciel (Vaudreuil-Soulanges);

CONSIDÉRANT que cet organisme a démontré sa pertinence et son efficacité en ayant déjà conclu de nombreuses ententes avec des entreprises de la région en vue de permettre l'intégration au marché du travail de sa clientèle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer la demande de reconnaissance présentée par Le Zèbre Rouge à la direction nationale d'Emploi-Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion accorde son appui à la demande de reconnaissance présentée par Le Zèbre Rouge afin d'être reconnu par la direction nationale d'Emploi-Québec.

« ADOPTÉE »

09-09-660 LES DÉCOUVERTES DU GOURMET / ÉVÉNEMENT GASTRONOMIQUE

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Office du tourisme du Suroît inc. à participer à la 12^e édition de l'événement gastronomique *Les Découvertes du Gourmet*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour l'événement gastronomique *Les Découvertes du Gourmet* qui aura lieu le 23 octobre 2009 à l'Hôtel Plaza Valleyfield et Centre des congrès;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-661 FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL VAUDREUIL / SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par la Fondation du centre d'accueil Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que la présidence d'honneur de cet événement est assurée, cette année, par M^{me} Manon Bernard, directrice générale de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent dix dollars (110 \$) chacun pour le souper bénéfice annuel organisé par la Fondation du centre d'accueil Vaudreuil qui aura lieu le 16 octobre 2009 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-662 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER DE VIANDES SAUVAGES

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Souper de viandes sauvages organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cent dollars (100 \$) chacun pour le Souper de viandes sauvages organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 3 octobre 2009 à la cabane à sucre Marc Besner;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-663 JARDIN DES PETITS LUTINS / RENOUVELLEMENT DU BAIL / ÉCOLE SAINTE-MADELEINE

CONSIDÉRANT que le bail entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le Jardin des petits lutins, pour la location d'un emplacement à l'école Sainte-Madeleine, est échu depuis le 31 mai 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal consente à la reconduction du bail susmentionné, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 mai 2010, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur;

ET QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier publie l'avis requis en pareil cas.

« ADOPTÉE »

09-09-664 TRANSPORT SOLEIL / NOMINATIONS / OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSION ET OFFICIER DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

CONSIDÉRANT l'embauche de M^{me} Natacha Castor à titre de directrice générale de Transport Soleil en remplacement de M. René Mailly;

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre d'organisme mandataire, est responsable de nommer le nouvel officier délégué à l'admission ainsi que l'officier délégué substitut au sein du Comité d'admission au transport adapté de Transport Soleil;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion nomme M^{me} Natacha Castor à titre d'officier délégué à l'admission ainsi que M^{me} Louise Connor à titre d'officier délégué substitut au sein du Comité d'admission au transport adapté.

« ADOPTÉE »

09-09-665

**COLLÈGE DE VALLEYFIELD / IMPLANTATION DE CENTRES UNIVERSITAIRES /
APPUI ET AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui et d'aide financière du Collège de Valleyfield pour un projet visant à permettre l'implantation d'un centre de formation universitaire à Salaberry-de-Valleyfield, Vaudreuil-Dorion et Châteauguay;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser l'accès de la population de Vaudreuil-Dorion à des services d'enseignement universitaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion accorde son appui au projet présenté par le Collège de Valleyfield en vue de favoriser l'implantation de centres universitaires sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

QUE la Ville octroie, à titre d'aide financière pour la phase II du projet (pré-démarrage, mise en œuvre et communication), une contribution de mille dollars (1 000 \$) au Collège de Valleyfield;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

QU'à cette fin, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-60-447	(Concert OSM)	1 000 \$
À :	02-110-00-970	(Subventions)	1 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-666

ACQUISITION / LOT 3 478 016

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'aqueduc est présente sur le lot 3 478 016, lequel est grevé d'une servitude à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville d'acquérir ledit lot;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière le lot 3 478 016 pour un montant de six mille quatre cent cinquante dollars (6 450 \$);

QUE mandat soit confié à l'étude Bédard & Chamberland, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de la cession dudit lot;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

QU'à cette fin, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-60-447	(Spectacle OSM)	7 000 \$
À :	03-200-00-723	(Achat de terrains)	7 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-667 CÉGEP SAINT-LAURENT / RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE / LOCAUX DES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION DES EAUX / APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit approuvée la teneur du protocole d'entente à intervenir entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Laurent relativement à l'utilisation des locaux des usines de filtration et d'épuration aux fins d'éducation et de recherche, pour l'année scolaire 2009-2010, et d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente susmentionnée et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le maire et le greffier soient également autorisés à signer, à la suite de la recommandation du directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, tout renouvellement de ce protocole d'entente pour les années ultérieures.

« ADOPTÉE »

09-09-668 ARÉNA MUNICIPAL / SUBVENTION / FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC / PROTOCOLE D'ENTENTE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la subvention de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre dollars (6 498 184 \$) octroyée à la Ville dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de réfection et d'agrandissement de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts du projet admissible à l'aide financière doit être signé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à la subvention octroyée pour l'aréna municipal dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec.

« ADOPTÉE »

09-09-669 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1498-01 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 17 août 2009, pour le Règlement n° 1498-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1498 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 \$) ».

09-09-670 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que des élections auront lieu de façon simultanée, dans toutes les municipalités du Québec, le 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* qui prévoit que la Ville peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour tout membre du personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une grille de rémunération concurrentielle par rapport à celle des villes avoisinantes afin d'assurer la présence de personnel compétent et fiable;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la grille de rémunération annexée à la présente résolution soit adoptée aux fins de l'élection municipale 2009.

« ADOPTÉE »

09-09-671 SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER / HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE / AVIS DE NON RENOUVELLEMENT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville transmette à F.D. Maintenance un avis à l'effet qu'elle n'entend pas se prévaloir, pour l'année 2010, de l'option de renouvellement prévue au contrat n° 401-110-06-57 en cours.

« ADOPTÉE »

09-09-672 TERRAINS DE TENNIS SAINT-JEAN-BAPTISTE / CONTRAT DE LOCATION / AUTORISATION ET PROLONGATION

CONSIDÉRANT le contrat de location des terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste intervenu avec Centre sportif Vaudreuil-Dorion, le 13 août 2008, pour les saisons hivernales 2008-2009 à 2012-2013, autorisé par la résolution 08-08-728;

CONSIDÉRANT que le projet du promoteur ne pourra débuter qu'en octobre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier l'entente actuellement en vigueur et de la remplacer par une nouvelle entente d'une durée de 5 ans;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le bail intervenu entre la Ville et Centre sportif Vaudreuil-Dorion pour la location des terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste soit résilié et remplacé par un nouveau bail se terminant le 30 avril 2014;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise, conformément aux plans identifiés en annexe de la présente résolution, l'installation sur le site de la structure autoportante et des autres équipements prévus;

QUE le Conseil autorise, conformément au bail à intervenir, l'exploitation d'un centre de tennis et de pratique de golf sur les terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste;

QUE l'ensemble des terrains de tennis Saint-Jean-Baptiste, tels qu'ils apparaissent au bail, soient soustraits du domaine public du 1^{er} octobre au 30 avril pour chacune des années 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

« ADOPTÉE »

09-09-673 RÉCLAMATION / REFOULEMENT D'ÉGOUT / 369, RUE LALONDE

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, datée du 24 juillet 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville, conditionnellement à la signature d'un reçu-quittance, verse à Aviva Canada inc. la somme de dix mille dollars (10 000 \$) en remboursement de dommages subis lors du refoulement d'égout survenu le 12 février 2009 au 369, rue Lalonde;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-674 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions deux cent huit mille cent dix-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (7 208 117,93 \$).

« ADOPTÉE »

09-09-675 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quarante-cinq mille quatre cents dollars (45 400 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 26 août 2009.

« ADOPTÉE »

09-09-676 FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX / RAPPORT ANNUEL DE LA TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que la trésorière doit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, déposer devant le Conseil municipal un rapport des activités qu'elle a effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice précédent;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du rapport annuel de la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, C.G.A., sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

« ADOPTÉE »

09-09-677 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1498-01 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT / AJOUT / DEUXIÈME PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / USINE DE FILTRATION / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 26 août 2009, le Règlement n° 1498-01 et un emprunt de deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-09-678

SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS / NOMINATION DE M. MARIO LANGLOIS AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR-CONCIERGE

CONSIDÉRANT le poste de journalier-opérateur-concierge régulier laissé vacant au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Division des travaux publics à la suite de la nomination confirmée de M. Pierre-Luc Séguin au poste de contremaître – Parcs et espaces verts au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux (résolutions 08-12-1082 et 09-07-528);

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne entre le 9 et le 22 juillet 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection composé de MM. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, et de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Mario Langlois au poste régulier de journalier-opérateur-concierge au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Division des travaux publics et ce, à compter du 9 septembre 2009;

QU'il est entendu que M. Langlois bénéficie du salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail en vigueur (classe 2 – 96 %);

QUE de plus, il est entendu que cet employé est transféré à la liste des employés réguliers à compter du 9 septembre 2009 et que l'annexe A incluse à la convention collective de travail en vigueur soit mise à jour;

QUE la période d'essai et de formation prend fin le 9 décembre 2009, date à laquelle, sur recommandation favorable du chef de division ou de son représentant, M. Langlois pourra être confirmé dans son poste, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Langlois;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-679

**SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES EAUX
– UNITÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS / NOMINATION DE M. CARL LAPORTE AU POSTE
DE JOURNALIER**

CONSIDÉRANT le poste de journalier régulier laissé vacant au sein de l'unité aqueduc et égouts de la Division des eaux à la suite de la nomination confirmée de M. Martin Fréchette au poste de contremaître – Plateaux sportifs au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux (résolutions 08-12-1083 et 09-07-529);

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne entre le 9 et le 22 juillet 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection composé de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, et de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise la nomination de M. Carl Laporte au poste régulier de journalier au sein de l'unité aqueduc et égouts de la Division des eaux et ce, à compter du 9 septembre 2009;

QU'il est entendu que M. Laporte bénéficie du salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail en vigueur (classe 2 – 100 %);

QUE la période d'essai et de formation prend fin le 9 décembre 2009, date à laquelle, sur recommandation favorable du chef de division ou de son représentant, M. Laporte pourra être confirmé dans son poste, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Laporte;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-680

**SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / PROLONGATION DE
LA PÉRIODE D'EMBAUCHE – ÉTUDIANTS / SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT les résolutions 09-04-235 et 09-04-319 autorisant respectivement l'embauche de M^{mes} Élisabeth Gingras et Christine Rheault à titre d'étudiantes au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux à compter du 4 mai 2009 et ce, pour un maximum de seize (16) semaines;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conserver un nombre suffisant d'employés pour exécuter les travaux d'entretien prévus dans les parcs et espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, en ce qui concerne les besoins en personnel durant la période estivale 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine la prolongation de la période d'embauche de M^{mes} Élisabeth Gingras et Christine Rheault à titre d'étudiantes au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, au-delà du 21 août 2009, selon les besoins du service, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale « Employé étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-09-681

**SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATIONS / POMPIERS CLASSE 1 /
INSCRIPTION À LA LISTE D'ÉLIGIBILITÉ AU POSTE DE LIEUTENANT**

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir cinq (5) pompiers classe 1 susceptibles de remplacer un lieutenant absent au Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'article 15.12, la lettre d'intention n° 1 et l'annexe F de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, en date du 11 août 2009, et la note de service de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, jointes à la présente résolution et considérées comme en faisant partie intégrante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription de MM. Raymond Richard, Alain Normandeau, Mathieu Boutin et Christian Dumas à la liste des lieutenants éligibles au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 9 septembre 2009, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE MM. Richard, Normandeau, Boutin et Dumas ont une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service sécurité incendie ou de son représentant, leur inscription à la liste des lieutenants éligibles pourra être confirmée.

« ADOPTÉE »

09-09-682

**SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE DE M. MARTIN NOBERT AU POSTE
DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de technicien en prévention des incendies au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, en date du 26 août 2009, et de la note de service de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, jointes à la présente résolution et considérées comme en faisant partie intégrante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Martin Nobert au poste régulier à temps plein de technicien en prévention des incendies au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 28 septembre 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 12 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Nobert aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QU'il est également entendu que M. Nobert s'engage à compléter avec succès l'ensemble des cours du certificat Techniques avancées en prévention des incendies auquel il est inscrit actuellement d'ici la fin de l'année 2011;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Nobert;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-683

**SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE / BRIGADIERS SCOLAIRES
TEMPORAIRES / LISTE DE REMPLACEMENT**

CONSIDÉRANT l'annexe F de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir au moins deux (2) brigadiers temporaires et ce, afin de combler les absences;

CONSIDÉRANT les recommandations de M^{me} Eloyse Delli Colli Trudel, conseillère en ressources humaines, en date du 21 août 2009, et la note de service de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, jointes à la présente résolution et considérées comme en faisant partie intégrante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche et l'inscription des candidats suivants à la liste de remplacement des postes de brigadiers scolaires temporaires au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 9 septembre 2009, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et selon l'ordre ci-après déterminé :

1. M^{me} Louise Ducharme
2. M^{me} Paulette Charbonneau
3. M^{me} Lyse David
4. M. Mario Tanguay
5. M^{me} Manon Perron

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{mes} Ducharme, Charbonneau, David et Perron ainsi qu'à M. Tanguay.

« ADOPTÉE »

09-09-684

**SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE DE M^{ME} MÉLANIE RANGER AU
POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de chargé de communication au sein du Service des communications;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} France Lavoie, directrice du Service des communications, Eloyse Delli Colli Trudel, conseillère en ressources humaines, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 24 août 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Mélanie Ranger au poste régulier à temps plein de chargé de communication au sein du Service des communications et ce, à compter du 28 septembre 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 11 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Ranger aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Ranger;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-685 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU DIRECTEUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise la prolongation de la période de probation de M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, et ce, jusqu'au 9 janvier 2010, date à laquelle, sur recommandation favorable de la directrice générale, il pourra être confirmé dans son poste.

« ADOPTÉE »

09-09-686 ACTIF À VIE / EXERCICE FINANCIER 2008 / MODIFICATION RÉOLUTION 09-07-542

CONSIDÉRANT que le montant apparaissant à la résolution 09-07-542 est erroné;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution en conséquence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 09-07-542 en y remplaçant le montant de sept mille trois cent quatre-vingts dollars (7 380 \$) par celui de sept mille vingt dollars (7 020 \$).

« ADOPTÉE »

09-09-687 PISCINE INTÉRIEURE DE VAUDREUIL-DORION / TRAVAUX DE RÉFECTION – PHASE III / CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PROLONGATION ENTENTE

CONSIDÉRANT que les coûts de la phase III (phase finale) pour la réfection de la piscine intérieure sont évalués à deux cent trente et un mille cinq cent trente-quatre dollars (231 534 \$), taxes applicables non comprises, selon les documents fournis par la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) en date du 25 juin 2009;

CONSIDÉRANT que l'entente « Programme conjoint – Piscine – Commission – Ville » prévoyant les conditions d'utilisation partagée de la piscine intérieure de la CSTL, datée du 13 septembre 1995, prendra fin le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de négocier dès maintenant avec la CSTL la prolongation de cette entente;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de contribuer, dans une proportion de 50 %, aux coûts des travaux de la phase III pour la réfection et la mise à niveau des équipements et infrastructures de la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes et ce, pour un montant total n'excédant pas cent quinze mille sept cent soixante-sept dollars (115 767 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la contribution de la Ville soit conditionnelle à la conclusion d'une entente portant sur la prolongation de l'entente précitée;

QUE M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, soit mandaté de négocier, pour et au nom de la Ville, les termes et conditions de cette prolongation;

QUE le paiement de la contribution de la Ville s'effectue, à la suite de la conclusion de cette entente, sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-964;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-688 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES / AIRES D'EXERCICE CANIN

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'aires d'exercice canin dans un parc situé sur l'avenue Marier et un autre sur la rue du Ruisselet;

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement à la fourniture et l'installation de clôtures pour lesdites aires d'exercice canin, deux (2) offres ont été déposées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Clôture Raymond inc., 624, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et l'installation de clôtures pour aires d'exercice canin et ce, pour un montant de vingt et un mille deux cents dollars (21 200 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

09-09-689 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-41 / NETTOYAGE DE PUISARDS – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de nettoyage de puisards – année 2009, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 août 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les travaux de nettoyage de puisards – année 2009 et ce, pour un coût unitaire de treize dollars et soixante-quinze cents (13,75 \$) par puisard, taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-41;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-690 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-42 / NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de nettoyage des conduites d'égout sanitaire, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 août 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-42;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les travaux de nettoyage des conduites d'égout sanitaire (environ 18 000 mètres) et ce, pour un montant de quarante mille dix-sept dollars et cinquante-sept cents (40 017,57 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-42;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-691 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1503

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Élargissement du boulevard de la Gare » totalisant un montant de trois cent quarante-sept mille quatre-vingt-un dollars et cinquante cents (347 081,50 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

« ADOPTÉE »

09-09-692 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-39 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONCEAU PRÈS DU 1808, ROUTE HARWOOD

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 1808, route Harwood, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 août 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 1808, route Harwood et ce, pour un montant de quatre-vingt-huit mille vingt et un dollars et soixante-huit cents (88 021,68 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-39;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-529;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-693 INSTALLATION DE LUMINAIRES / RUES OUMET, BRIAND, PINAULT, VINET, CHARLEBOIS, LARTIGUE ET PROVENCHER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la sécurité de certaines intersections dans le secteur des rues Ouimet, Briand, Pinault, Vinet, Charlebois, Lartigue et Provencher par l'ajout de luminaires à certaines de ses intersections;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse de la demande par la Division technique de la Ville;

CONSIDÉRANT l'approbation du Conseil d'effectuer ledit projet pour les six (6) des neuf (9) luminaires ne requérant pas de servitude;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation de six (6) luminaires aux emplacements suivants :

- Intersection des rues Pinault et Ouimet;
- Intersection des rues Pinault et Lartigue;
- Côté ouest du parc Pinault, entre les rues Pinault et Provencher;
- Côté est du parc Pinault, entre les rues Pinault et Provencher;
- Intersection des rues Charlebois et Briand;
- Intersection des rues Charlebois et Vinet;

QUE M. Marc Coté, chef de division – Technique, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec, le cas échéant, la réquisition pour les raccordements requis et à transmettre à cette fin la présente résolution;

QUE la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandatée afin de procéder aux travaux et à la réquisition des biens requis pour la réalisation du projet;

QU'un budget n'excédant pas trente mille dollars (30 000 \$) soit alloué à cette fin;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-694 PROTOCOLE D'ENTENTE / 2941, BOULEVARD DE LA GARE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit approuvée la teneur du protocole d'entente à intervenir entre la ville de Vaudreuil-Dorion et Cie Marc Villeneuve inc. relativement à l'exécution de certains travaux à l'égard de l'élargissement du boulevard de la Gare face au numéro de porte 2941;

ET QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente susmentionnée et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

« ADOPTÉE »

09-09-695 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 10 ET 13 À 19 / CONSTRUCTION D'UN PONT FERROVIAIRE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE HENRY-FORD / RÈGLEMENT N° 1360

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 10 et 13 à 19 reliés au projet « Construction d'un pont ferroviaire et d'une partie de la rue Henry-Ford » totalisant cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante dollars et soixante-dix cents (184 340,70 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

09-09-696 AUTORISATION / TRANSMISSION DE DOCUMENTS REQUIS AU MDDEP / ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT / CONDUITE D'AMENÉE RELIÉE À UNE PRISE D'EAU LOCALISÉE DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que la firme de consultants Genivar a été mandatée en vertu de la résolution 09-08-620 en vue d'effectuer une étude d'impact environnemental à l'égard de la construction d'une conduite d'amenée reliée à une prise d'eau dans la rivière des Outaouais à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'avis de projet préparé par ladite firme et qu'elle recommande la transmission de celui-ci au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la firme de consultants Genivar à transmettre au MDDEP l'avis de projet d'étude d'impact environnemental intitulé « Conduite d'amenée pour une nouvelle prise d'eau supplémentaire dans la rivière des Outaouais – dossier P119441/100 » daté du mois d'août 2009.

« ADOPTÉE »

09-09-697 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 020-020-67 / PAVAGE DES RUES MONTGOMERY, DES HIRONDELLES ET DES PINSONS / RÈGLEMENT N° 1529

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de pavage des rues Montgomery, des Hirondelles et des Pinsons, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 août 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 020-020-67;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage des rues Montgomery, des Hirondelles et des Pinsons et ce, pour un montant de cent dix mille trois cent trente-cinq dollars et trente et un cents (110 335,31 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-67;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1529.

« ADOPTÉE »

09-09-698 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-121 / ZONE H3-605 / AUGMENTATION DE 4 À 6 LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le premier projet de règlement n° 1275-121 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H3-605 ».

« ADOPTÉE »

09-09-699 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-121 / ZONE H3-605 / AUGMENTATION DE 4 À 6 LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H3-605.

09-09-700 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1101-02 / MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MÊME QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1101-02 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1101-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre (Règlement n° 1101) ».

« ADOPTÉE »

09-09-701 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-120 / ZONE H3-642 / RÉDUCTION DES MARGES LATÉRALES OU ARRIÈRES ADJACENTES À LA VOIE FERRÉE / HABITATION MULTIFAMILIALE

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 6 juillet 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-120;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 août 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 3 août 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-120 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-120 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de réduire dans la zone H3-642 les marges latérales ou arrières adjacentes à la voie ferrée dans le cas d'une habitation multifamiliale ».

« ADOPTÉE »

09-09-702 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Tenue d'une course à pied par Action Sport Physio Vaudreuil-Dorion dans certaines rues de la Ville;
- Installation d'un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Dorion pour l'ouverture officielle de la SAQ Dorion;
- Fermeture de la rue du Torrent pour la tenue de la fête des voisins.

« ADOPTÉE »

09-09-703 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-09-704 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-09-705 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier